DLP 21-12-82085736

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°11

26 Mai 1981

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements, Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS

A PEPINS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Dans les parcelle où la maladie ne s'est pas encore manifestée, on pourra suspendre la protection à partir du 10 Juin dans les régions situées jusqu'à 500-600 mètres d'altitude et à partir du 20-25 Juin dans les zones plus tardives

Une extrême vigilance est de rigueur dans le renouvellement des traitements partout où des attaques sont observées .

RUGOSITE - Il est rappelé que la période de sensibilité maximum à la rugosité sur pommes Golden cesse 6 semaines après la floraison .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - En régions tardives au-dessus de 500-600 mètres d'altitude, l'utilisation d'un produit classique (larvicide) est à effectuer à partir du 3-4 Juin .

Ailleurs, renouveler la protection comme il a déjà été indiqué .

ACARIENS - En cas d'intervention sur poiriers préférer l'amitraze (Maitec, Tudy) si l'on observe des larves de psylles encore jeunes .

OIDIUM - Sur pommiers choisir,si nécessaire, un produit également efficace sur les acariens .

PUCERON LANIGERE SUR POMMIERS - Dès l'observation de leur présence, on utilisera un aphicide spécifique à base de pyrimicarbe (Pirimor) ou de vamidothion (Kilval, Sépaphid) .

PANDEMIS HEPARANA - Uniquement dans les vergers de pommiers ayant eu des dégâts au printemps (pousses) ou en été 1980 (fruits) effectuer deux traitements à 10 jours d'intervalle à partir du 5 Juin en Vaucluse (l'Isle-sur-Sorgue, le Thor) avec fenvalérate (Sumicidin) : 10 g M.A./hl ou perméthrine (Ambush, Perthrine) : 7,5 g M.A./hl .

COCHENILLES - Voir ci-dessous .

EXPORTATION DE FRUITS VERS LE CANADA - Tout producteur et exportateur désireux d'envoyer des pommes au Canada est prié de demander le cahier des charges valable pour la campagne 1981-1982, soit par l'intermédiaire de l'AFCOFEL et de l'INTERFEL ou au siège de la Circonscription Phytosanitaire Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse .

MINEUSE CERCLEE : dès l'apparition des premières mines, déjà visibles en zone précoce, appliquer méthomyl (Lannate) : 50 g M.A./hl .

A NOYAU -

OIDIUM - Sur abricotiers, pêchers et nectarines maintenir la protection des variétés sensibles .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Poursuivre la protection des très jeunes arbres (en formation ou en pépinière) .

FORFICULE - Dès l'apparition des dégâts sur pêchers, une application nocturne de naled (Ortho-dibrom) : 100 g M.A./hl, applicable jusqu'à 8 jours de la récolte,est recommandée .

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHERS - Voir-ci dessous .

P.121

Imprimerie de la Station Provence Côte d'Azur Corse - Directeur Gérant J. Huguet - CPPAP N° 478 AD

MOUCHE DE LA CERISE - Renouveler la protection tous les 10 jours en tenant compte du délai de carence avant récolte .

TEIGNE et PSYLLE DE L'OLIVIER - Dans les oliveraies où les chenilles de la Teigne occasionnent de sérieux dégâts, un traitement est à prévoir dès l'ouverture des premières fleurs (stade F) .

On pourra utiliser un des insecticides suivants :

- bacillus thuringiensis (Bactospéine, Dilpel) dose suivant spécialité .
- carbaryl (Kumital, Prosévor, Sevin) 125 g M.A./hl et poudrage .
- diméthoate (nombreuses spécialités) 50 g M.A./hl .

Si la présence du CYCLOCONIUM ou de la FUMAGINE est observée, on ajoutera un fongicide cuprique à la dose de 250 g de cuivre par hectolitre .

TOUTES ESPECES FRUITIERES

COCHENILLES (virgule, rouge du poirier, Pou de San José et cochenille du mûrier) -

Intervenir à l'apparition des jeunes larves début Juin en régions précoce et moyenne avec un produit à base de méthidathion (Ultracide) 40 g M.A./hl ou oléoparathion (nombreuses spécialités) 25 g M.A./hl .Ajouter également diéthion (Rhodocide) 100 g M.A./hl pour la cochenille du mûrier .

SPECIAL ALPES-MARITIMES et VAR

MATSUCOCCUS FEYTAUDI - La période favorable aux traitements dirigés contre les larves de la cochenille responsable du dépérissement du pin maritime est terminée dans tous les secteurs .

Il y a donc lieu de suspendre toutes les interventions du littoral à l'arrière-pays en 1981 contre ce ravageur .

V I G N E

MILDIOU - Depuis notre dernier Bulletin Technique général de nouvelles taches primaires ont été découvertes à Ruoms et Rosières (Bulletin Technique spécial Ardèche), Ghisonaccia, Aghione et Figari en Corse ainsi qu'à le Muy (Var) .

Ailleurs, aucune tache n'a encore été découverte .

En conséquence :

En Camargue et Corse les foyers ne s'étant pas étendus la pression de la maladie est faible .On pourra donc attendre pour renouveler le traitement soit 3 semaines avec les fongicides systémiques type phoséthyl Al (Mikal, Rhodax), métalaxyl (Acylon), milfurame (Vamin, Caltan) soit, en l'absence de pluie lessivante, 15 jours (ou environ 45 cm de pousse) avec les fongicides pénétrants à base de cymoxamide (Curzate) ainsi qu'avec les fongicides classiques .

En Ardèche intérieure où la protection a commencé depuis le 20 Mai, attendre un nouveau Bulletin Technique pour renouveler la protection .

Ailleurs, bien que la pression du MILDIOU soit apparemment nulle, il est prudent d'effectuer avant le 29 Mai un premier traitement pour éviter les repiquages à partir de spores de régions voisines ou de foyers non encore découverts .Toutefois, ce traitement pourra encore être retardé dans la zone tardive du Var au Nord d'une ligne St-Zacharie, Belgentier, Le Luc, Draguignan, Fayence, ainsi que dans les zones habituellement peu affectées par le MILDIOU et là où les viticulteurs sont parfaitement renseignés sur l'apparition des foyers primaires .

Il est important de nous prévenir par téléphone de la découverte de toute tache .A l'occasion de l'envoi des feuilles atteintes nous préciser l'importance du foyer .

OIDIUM - La pression du champignon semble généralement faible .Un deuxième traitement n'était justifié que sur cépage sensible .Le prochain sera nécessaire à la floraison .

..../...

BOTRYTIS - Ne pas intervenir sur les dégâts jamais graves atteignant feuilles et rameaux .

TORDEUSES DE LA GRAPPE - L'évolution a été très lente .Les glomérules sont à peine visibles en zone très précoce .Ne traiter que si le seuil de deux glomérules est atteint .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

POIREAU - Sur les semis de poireaux des dégâts peuvent apparaître à partir du 7 Juin aux alentours des parcelles ayant subi de fortes attaques l'an passé .

Effectuer alors un traitement avec une matière active valable également contre les THRIPS (cf Bulletin Technique N°16 de 1980) .

TOMATE - Dès la reprise des plants effectuer un traitement à base de cuivre .Renouveler celui-ci 20 jours après avec un fongicide de synthèse valable contre l'ALTERNARIA.

Surveiller les pullulations de PUCERONS .

MELON - Contre l'OIDIUM effectuer un traitement préventif à base de soufre (renouveler 15 jours après) .

CEREALES

ROUILLE BRUNE - En Camargue des pustules sont visibles sur la variété de blé dur Kidur .On interviendra, si ces pustules oranges atteignent la dernière feuille, avec Bayleton 25 ou Tilt 125 ou Vigil .

PUCERONS DES EPIS - Le seuil de 1 épi sur 2 infesté par au moins 5 pucerons pourrait être atteint sur blé tendre .Mais il faut de plus que la population ait doublé en 5 jours ou triplé en 8 jours .

On interviendra que si ces deux conditions sont réunies .On peut utiliser l'une des matières actives suivantes :

pyrimicarbe (Pirimor)
phosalone (Zolone, Azophène)
bromophos (Nexion, Rhodianex)
endosulfan (Thiodan)

Il est inutile d'intervenir à partir du stade grain pâteux .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

